

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET D'UN CREMATORIUM A LA LANDE-PATRY

Par arrêté n° 25 A 390 en date du 12 août 2025, Monsieur le Président de Flers-Agglo a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur le territoire de LA LANDE- PATRY sis Zone d'Activité des Josnets (parcelle n°1).

Le projet représente une emprise au sol de 5000 m² et consiste à créer :

- un bâtiment d'une surface plancher d'environ 840 m² comportant une zone d'accueil du Public et une zone technique
- un parking pour le stationnement des véhicules
- un jardin du souvenir et son espace de recueillement
- des voies de circulation et des espaces verts.

La construction, la conception, l'exploitation et la gestion de cet établissement seront confiées, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, à la société SAS Maison Guérin et de la SAS Société Nouvelle de Crémation.

Cette enquête publique se déroulera du Mercredi 17 septembre 2025 à 8 h 15 au vendredi 3 octobre 2025 à 17 h 30 soit d'une durée de 17 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est situé dans les locaux de Flers-Agglo, 41 rue de la Boule à Flers (61100).

L'enquête concerne la demande d'autorisation préfectorale de création d'un crématorium à LA LANDE-PATRY, présentée par Flers-Agglo, maître d'ouvrage.

Par arrêté du 20 mai 2025 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R 122-3-1 du code de l'environnement, la DREAL a décidé que le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Afin de conduire l'enquête publique, Monsieur David LAMBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Caen le 18 juillet 2025. Monsieur Éric YVERNÈS a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- sur support papier et informatique à l'accueil de Flers-Agglo, 41 rue de la Boule à Flers (61100), du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h 00 et de 13h30 à 17 h30 ;
- sur support papier et informatique à la Mairie de La Lande Patry, rue de la Mairie (61100), du lundi au mercredi de 13 h 30 à 18 h 30 et le vendredi de 9 h0 0 à 12 h 00 ;
- sur la page dédiée à l'enquête publique sur le site internet de Flers-Agglo : www.flers-agglo.fr

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les faisant recevoir par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux jours, heures et lieux de ses permanences mentionnés ci-dessous;
- soit en les consignant sur l'un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à l'accueil de Flers-Agglo, 41 rue de la Boule (61100) ou de la Mairie de La Lande-Patry, place du 14 juillet (61100);
- soit en les adressant par voie postale à : Flers-Agglo, 41 rue de la Boule, CS 149, 61103 Flers CEDEX à l'attention du Commissaire-enquêteur « Projet de création d'un crématorium »;
- soit en les adressant par courriel à l'adresse suivante : crematorium@flers-agglo.fr, à l'attention du commissaire enquêteur – projet de Crématorium.

Le Commissaire-enquêteur recevra les observations faites sur le projet de création du crématorium, à :

- Flers-Agglo, 41 rue de la Boule, salle du rez-de-cour (entrée par le square Delaunay), aux jours et horaires suivants :

- le Mercredi 17 septembre 2025 de 09 h 15 à 12 h 15

- le Vendredi 3 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

- la Mairie de La Lande-Patry, rue de la Mairie (61100), salle du conseil municipal, au jour et horaires suivants :

-le Jeudi 25 septembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00

Le public pourra consulter, lors de ces permanences, le dossier d'enquête publique sur support papier et informatique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à l'accueil de Flers-Agglo. Ils seront également publiés sur le site internet de Flers-Agglo pendant la même durée.

A l'issue de l'enquête publique et après remise du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, l'autorisation de création du crématorium sera prise ou non par le Préfet après avis de la Commission Départementale compétente en matière d'Environnement, de risque sanitaires et Technologiques (CODERST).

Fait à Flers, le 13 août 2025

Le Président de FLERS-AGGLO



Yves GOASDOUÉ